RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 40388
Numéro SIREN : 342 639 135
Nom ou dénomination : APPLICATION SPECIFIQUES ET CONSEILS INFORMATIQUES

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2021 sous le numéro de dépôt 10072

APPLICATIONS SPECIFIQUES
ET CONSEIL INFORMATIQUE
A.S.C.I
Société par actions simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège Social : 45 Rue des Portes de la Tapy
– 84170 Monteux
342 639 135 R.C.S. Avignon

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUILLET 2021

La soussignée :

DLPV SOFTWARE, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 8, avenue Hoche - 75008 PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 828 319 582 et représentée par son Président Dali Bidco, elle-même représentée par son président Dali Topco, elle-même représentée par son président, Monsieur Jacques OLLIVIER, dûment habilité à l'effet des présentes (ci-après l' « **Associé Unique** »),

Associé Unique de la Société,

Après que les documents suivants ont été mis à la disposition de, et examinés par, l'Associé Unique :
- la copie des statuts à jour de la Société ; et
- la lettre de démission de Monsieur Olivier LAURENT

A pris les décisions ci-après, relatives à l'ordre du jour suivant :

- Démission du président ;
- Nomination de la société DALI BIDCO en qualité de Président ;
- Nomination de Monsieur Ghislain Guillier en qualité de Directeur Général ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION
Démission du Président

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Olivier LAURENT de ses fonctions de Président, avec effet à compter de ce jour, sans indemnité de part et d'autre.

TROISIEME DECISION
Nomination de la société DALI BIDCO en qualité de Président

L'Associé Unique, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

DALI BIDCO, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à 8 avenue Hoche -75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 893 377 549 R.C.S. PARIS.

DALI BIDCO exercera ses fonctions dans les termes et selon les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société. Elle disposera à cet effet des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société, dans les limites de son objet social, et sous réserve des Décisions Importantes soumises à l'autorisation préalable du Comité de Surveillance de DALI TOPCO

(RCS Paris 893 377 606) ou des décisions relevant de la compétence exclusive de la collectivité des associés en application des dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce et des statuts.

La société DALI BIDCO, représentée par son président DALI TOPCO elle-même représentée par Monsieur Jacques OLLIVIER dûment habilité, déclare (i) accepter ce jour les fonctions qui viennent de lui être conférées et (ii) n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ses fonctions.

QUATRIEME DECISION
Nomination de Monsieur Ghislain Guillier en qualité de Directeur Général

L'Associé Unique, décide de nommer en qualité de nouveau directeur général de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Ghislain Guillier
Né le 3 juin 1975
De nationalité française
Demeurant 2 lot le Clos de la Combe - 84810 AUBIGNAN

Monsieur Ghislain Guillier dispose des pouvoirs ci-après qu'il exercera subsidiairement à ceux conférés au Président :

- Diriger et surveiller les affaires de la Société, réaliser les programmes fixés par le Président et exécuter les décisions de ce dernier.
- Représenter la Société vis-à-vis des tiers, et notamment auprès des tribunaux, des administrations, des organismes d'Etat et pays tiers.
- Veiller à la bonne tenue de la comptabilité et à la présentation régulière des comptes à l'Assemblée Générale ou à l'Associée Unique.
- Proposer le budget à l'Associée Unique.
- Faire toutes soumissions, passer tous marchés, solliciter toutes concessions, arrêter et signer tous contrats, les résilier, les modifier, conformément à l'objet de la Société.
- Contracter ou résilier toutes polices ou contrats d'assurances concernant les risques de toute nature, en cas de sinistre, débattre, clore et arrêter le chiffre de toutes indemnités, les toucher.
- Engager et licencier tous salariés de la Société. Fixer leur rémunération, organiser leur travail, exercer à leur égard le pouvoir disciplinaire et d'une manière générale :
 a) représenter la Société en tout ce qui concerne ses rapports avec le personnel,
 b) couvrir tous agents de la Société par toutes assurances permanentes ou temporaires, les affilier à toutes caisses et organismes de sécurité sociale, de retraite et de prévoyance ou à tous autres organismes publics ou privés jugés utiles ou imposés par la Loi,
 c) faire appliquer la réglementation du travail notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

- Faire ouvrir à la Société dans tous les établissements de crédit ou banques, préalablement approuvés par le Président, tous comptes courants et d'avance sur titres, créer tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes.

Toutefois, l'accord de l'Assemblée Générale ou de l'Associée Unique sera requis :

- pour tout emprunt quels qu'en soient la durée et le montant et pour tout prêt, à l'exception des opérations courantes de trésorerie d'exploitation ;
- pour tout achat ou vente d'immeuble, les hypothèques, les nantissements, les créations, acquisitions ou cessions de participations,
- pour tout cautionnement, aval ou garantie de même nature accordé, quel qu'en soit le montant,
- pour toute convention de prestations passée avec un associé,
- pour signer les contrats d'un montant annuel supérieur à 150.000 euros HT.

Aux effets de tout ce qui précède, passer et signer tous actes et pièces, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la Société et l'exécution des décisions prises par le Président et par l'Assemblée Générale ou l'Associée Unique.

Monsieur Ghislain Guillier exercera ses fonctions dans les termes et selon les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société. Il disposera à cet effet des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société, dans les limites de son objet social, et sous réserve des Décisions Importantes soumises à l'autorisation préalable du Comité de Surveillance de DALI TOPCO (RCS Paris 893 377 606), de ce qui est indiqué ci-dessus ou des décisions relevant de la compétence exclusive de la collectivité des associés en application des dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce et des statuts.

M. Ghislain Guillier a déclaré (i) accepter ce jour les fonctions qui viennent de lui être conférées et (ii) n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ses fonctions.

CINQUIEME DECISION
Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*
* *

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions de l'Associé Unique de la société, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et sera conservé dans les archives sociales.

Associé Unique
DLPV SOFTWARE
Représentée par son Président DALI TOPCO
Elle-même représentée par son Président DALI TOPCO
Elle-même représentée par Monsieur Jacques OLLIVIER

DocuSigned by:
Jacques Ollivier
90B63C14632E453...

Signature

Nouveau Président
DALI BIDCO
Représentée par son Président DALI TOPCO
Elle-même représentée par Monsieur Jacques OLLIVIER[1]

DocuSigned by:
Jacques Ollivier
90B63C14632E453...

Signature

[1] *« Bon pour acceptation des fonctions de Président »*